COMMUNE D'ASSAIS LES JUMEAUX
Tél : 05-49-64-63-46
mairie@assaislesjx.fr

N°D2025-017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 25 MARS 2025

Nombre de Conseillers : 12
Présents : 10
Quorum atteint (7)
Pouvoirs : 2
Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq du mois de mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 19 mars 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Annie LAURENTIN, Joël NERBUSSON, M. Adrien MILLET, Sabrina LAURENTIN, M. Christian PRUNIER et Sophie RIVALLEAU

Excusés :

- ✓ ADAMO Fabrice a donné pouvoir à POTET Christophe
- ✓ NIKSARLIAN Alexandre a donné pouvoir à LAURANTIN Jean-Claude

Annie LAURENTIN a été nommée secrétaire de séance

=-=

RESSOURCES HUMAINES
Modification des horaires d'ouverture de la Mairie au public

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, ses article L2122-15, L2121-19 et L2122-21,

M. Le Maire, propose au Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture au public à compter du **1er avril 2025** comme suit :

Du Lundi au Vendredi
9h00 – 12h30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ De valider la modification des horaires d'ouverture de la Mairie au public comme mentionné ci-dessus,
- ▶ D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 26 mars 2025
Et ont signé Le Maire et le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Annie LAURENTIN

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

Mairie d'ASSAIS-Les-Jumeaux (Deux-Sèvres)

AR-Préfecture

079-217900166-20250326-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-03-2025
Publication le : 26-03-2025

M. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat